

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
 MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux-mille-vingt et un à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le neuf décembre deux-mille-vingt et un.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Héléne, BOUCHET Claude, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, LE MOINE Audrey, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : GOYAT Daniel à COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIOU Gilbert à LE NAY Robert, STEPHAN Francine à HAMON Dominique, HILY-RIOU Françoise à PAPE Yvon, DUPLAT Vincent à LE FORT François

Mme Audrey LE MOINE a été élue secrétaire de séance.

2021-76 - ENFANCE/JEUNESSE - Participations communales aux camps d'été et d'hiver dans les Hautes-Pyrénées

Rapporteur : Mme Dominique HAMON

Depuis de nombreuses années lors des vacances d'hiver et d'été, la Commune organise en partenariat avec l'association « Chêne et Roc » des séjours à la montagne à ARREAU dans les Hautes-Pyrénées.

	Périodes	
	Vacances d'hiver	Vacances d'été
Age	enfants 7-12 ans ou ados 13-16 ans	
Critères de priorité	priorité aux adolescents ou enfants n'étant jamais partis lors d'un séjour en hiver	priorité aux adolescents ou enfants n'étant jamais partis lors d'un séjour en été
	enfants et adolescents n'étant jamais partis avec l'association	
Activités	sports de glisse sur des pistes conçues pour tous les niveaux	multi-activités en pleine nature, randonnée découverte, camping, descente de canyons (ados), accrobranche, descente de rapides encadrée par des accompagnateurs Brevet d'Etat DDJS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **REGROUPE** les montants des participations pour les deux périodes, selon le tarif suivant :

Participation communale par personne	Périodes	
	Vacances d'hiver	Vacances d'été
	Enfant- adolescent	Enfant- adolescent
	250 €	320 €

Les participations communales seront versées directement à l'association « Chêne et Roc » et déduites du prix du séjour. Il est précisé que le CCAS apportera en sus sa contribution financière sous forme de bons de plein air en fonction de critères de ressources pour les familles qui en feront la demande.

- **APPROUVE** les participations communales précitées aux camps d'été et d'hiver dans les Hautes-Pyrénées, à compter du séjour de février 2022 ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.



Pour le Maire absent, par délégation,
Marie-Françoise COSQUERIC, 1^{ère} Adjointe